



PLAN DE GESTION DU MÉNEZ-HOM – RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL N°4 DU 15 DECEMBRE 2006

**PLAN DE GESTION DU MÉNEZ-HOM
RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL N°4
15 DÉCEMBRE 2006**

CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE

CERESA

GROUPE DE TRAVAIL N°4 :

ORGANISATION

DES USAGES ET DES ACTIVITÉS

ORDRE DU JOUR

1 - ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISSION

2 - RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

3 - OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

4 - PROPOSITIONS

5 - DISCUSSION

1 – AVANCEMENT DE LA MISSION DEPUIS LE 20 JUIN 2006

(date de la dernière réunion du comité de pilotage)



POURSUITE DES INVESTIGATIONS ET VISITES SUR SITE

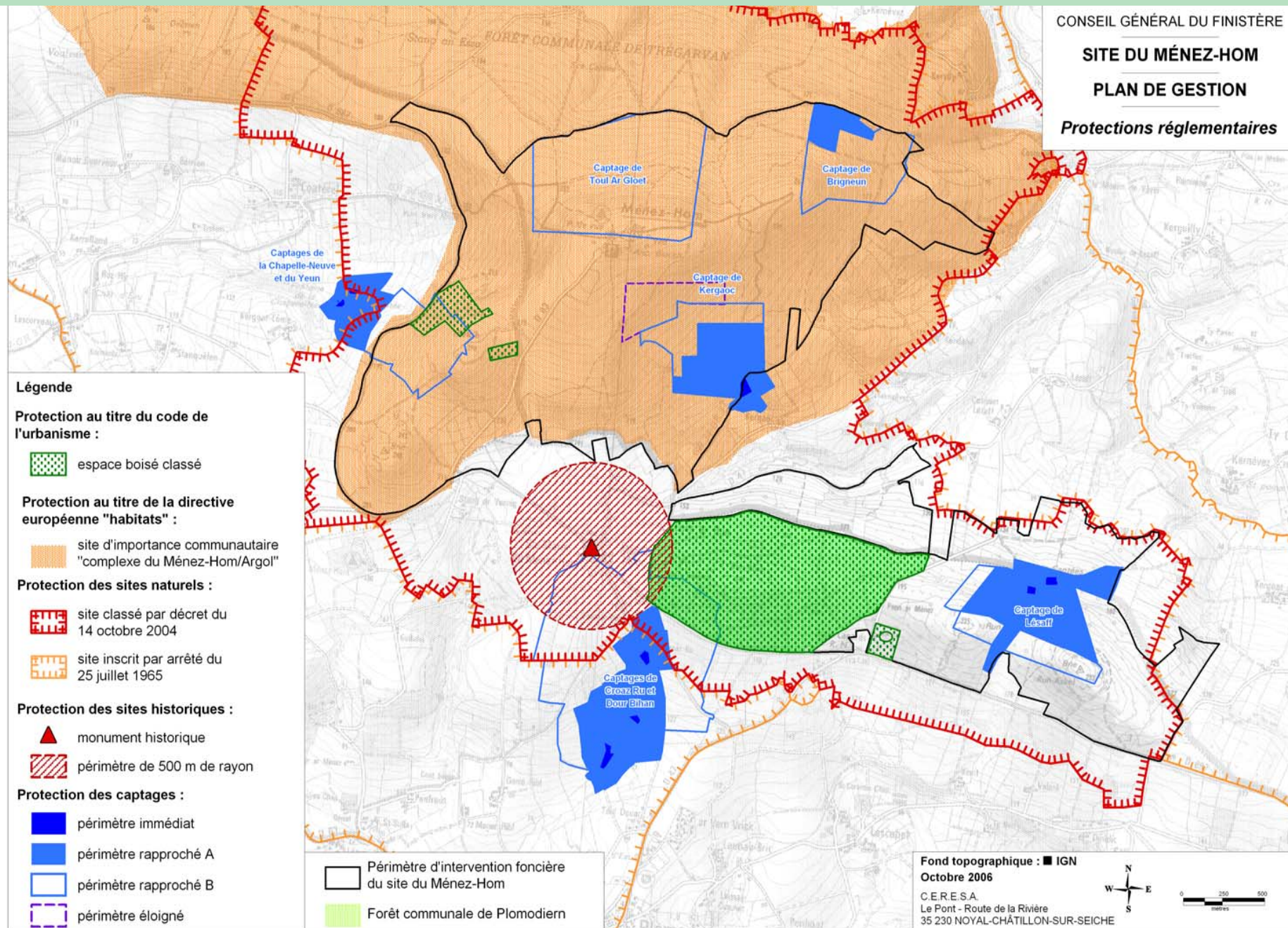
- **Août 2006 : visites sur site pour appréciation de la fréquentation estivale.**
- **Septembre 2006 : repérages sur site / chemins et tourbières.**



RÉUNIONS DE TRAVAIL INTERMÉDIAIRES

- **18 Septembre 2006 : échange avec le PNR d'Armorique et visites d'aménagements ou de gestion des milieux réalisés par ce dernier.**
- **21 Septembre 2006 : réunion de travail avec le Conseil général.**
- **04 Octobre 2006 : présentation et visite de réserves d'eau créées par le PNR d'Armorique dans les Monts d'Arrée.**
- **18 Octobre 2006 : visite sur site avec les sapeurs pompiers / validation des aménagements proposés au titre de la défense contre les incendies.**
- **23 Octobre 2006 : réunion de travail avec la Direction Régionale de l'Environnement.**

2 – RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



2 – RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



SITES NATURELS PROTÉGÉS : site classé, site inscrit.
autorisations administratives, préfectorales ou ministérielles selon travaux, demandes étayées par un volet paysager et une notice d'incidences Natura 2000.



DIRECTIVE HABITAT : site d'importance communautaire.
Évaluation des incidences au titre de Natura 2000.



CODE FORESTIER : autorisation de défrichement .
Incluant une notice d'incidence au titre de Natura 2000.
Coupes et abattages relevant d'un document d'aménagement / ONF.
NB : les travaux de défense contre les incendies et les travaux destinés à améliorer l'état d'habitats d'intérêt communautaire en zone Natura 2000 correspondent à des cas particuliers.



CODE DE L'URBANISME : espaces boisés classés
Interdiction de toute opération de défrichement.



CAPTAGES : périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné correspondant à des règlements associés.



SITES HISTORIQUES : monument historique
Avis de l'Architecte des Bâtiments de France requis.

3 – RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION



UN PLAN DE GESTION DÉCLINÉ EN CINQ OBJECTIFS :

- **OBJECTIF 1 : PROTÉGER, RESTAURER ET GÉRER LES MILIEUX ET LE PATRIMOINE NATUREL.**
- **OBJECTIF 2 : DÉFINIR UN PLAN DE DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES.**
- **OBJECTIF 3 : AMÉLIORER LE STATIONNEMENT ET LES ACCÈS AUX SOMMETS DU MÉNEZ-HOM.**
- **OBJECTIF 4 : DÉFINIR UN RÉSEAU COHÉRENT DE CHEMINS.**
- **OBJECTIF 5 : ORGANISER LES USAGES ET LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SUR LE SITE.**

OBJECTIF 5 :

ORGANISER LES USAGES

ET LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS

SUR LE SITE

PROPOSITIONS

RAPPEL DES POINTS CLÉS DES PHASES DE CONCERTATION ET DE VALIDATION



ENVISAGER UNE ANIMATION EN LIEN AVEC LES MILIEUX NATURELS



PRIVILÉGIER LES SOLUTIONS PÉRENNES SANS GESTION LOURDE



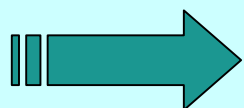
VEILLER À LA MISE EN SÉCURITÉ DU SITE



RECHERCHER UNE MINIMISATION ET UNE FORTE INTÉGRATION VISUELLE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL



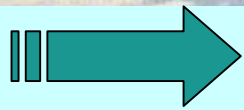
METTRE AU POINT UNE CONVENTION DE CHASSE



LES AXES DE TRAVAIL

- **Action 5.1 : REQUALIFICATION DU SOMMET DU MÉNEZ-HOM**
- **Action 5.2 : MISES EN SCÈNE ET OUTILS D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE**
- **Action 5.3 : MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL**
- **Action 5.4 : PRINCIPES DE PRISE EN COMPTE DES USAGES SPÉCIFIQUES**

Action 5.1 : REQUALIFICATION DU SOMMET DU MÉNEZ-HOM



BUTS RECHERCHÉS

- Canaliser et sécuriser les déplacements,
- Valoriser les paysages : réalisation de boucles, requalification des espaces et mise en scène d'un point central.



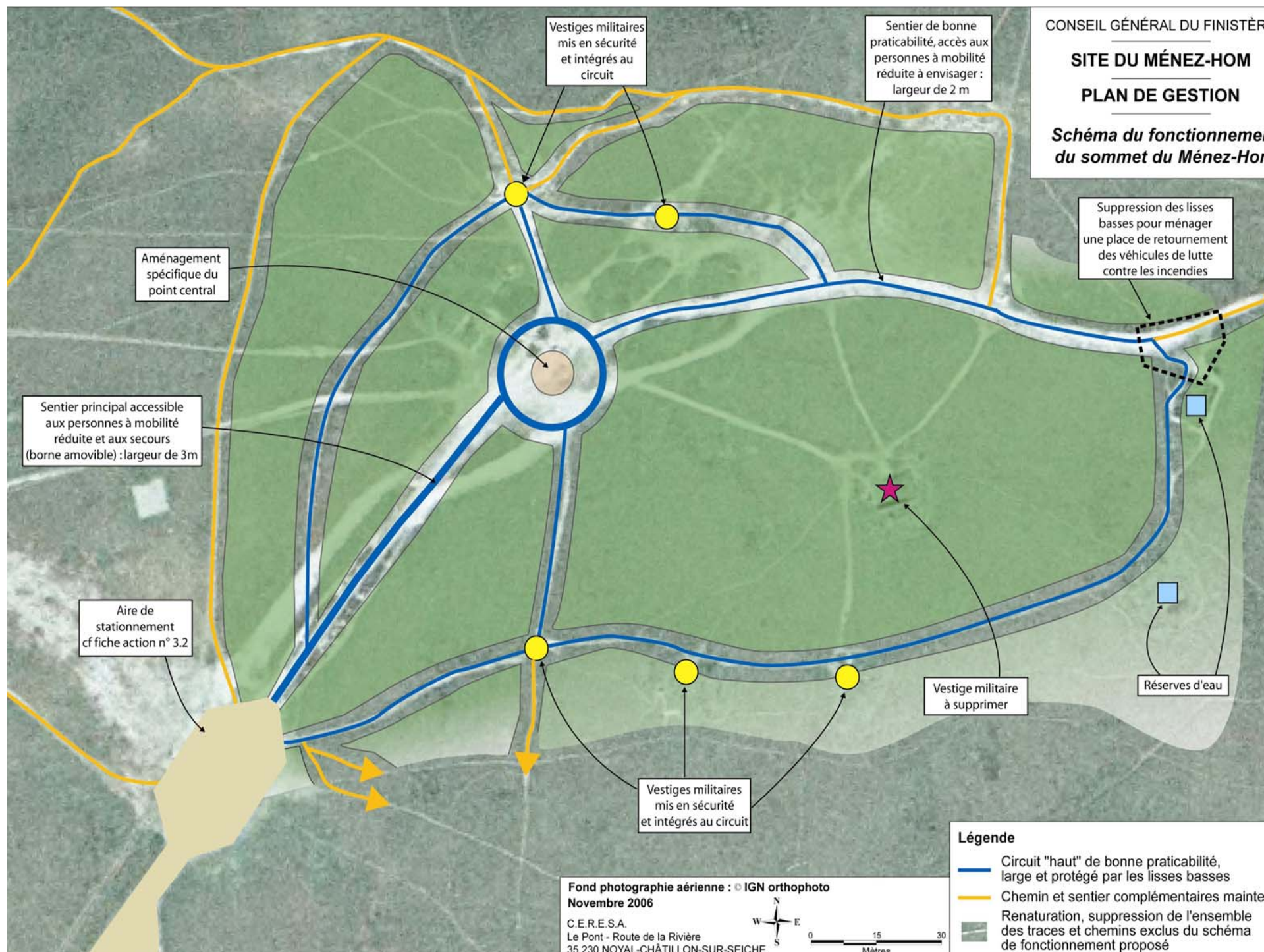
INTERVENTIONS

- Réalisation d'un circuit haut : positionné à la rupture de pente, accessible aux personnes à mobilité réduite, reliant différents vestiges militaires, souligné par un fil bas, connecté à l'ensemble des chemins pédestres conservés,
- Requalification d'un point central : symbolique en lien avec les outils de communication et d'interprétation du patrimoine (travail spécifique),
- Renaturation des espaces dégradés : restaurations passives et actives, mise en place d'une information temporaire sur les travaux en cours,
- Mise en sécurité du site : comblement des casemates, suppression des ferrailles, comblement et aménagement des vestiges militaires, maintien des informations de sécurité.

SITE DU MÉNEZ-HOM

PLAN DE GESTION

Schéma du fonctionnement du sommet du Menez-Hom





Les zones les plus dégradées seront renaturées de manière active (broyat de lande).



Le site sera nettoyé pour supprimer tout risque d'accident.



D'autres vestiges seront comblés compte tenu de leur caractère dangereux.



Un simple fil bas permet de limiter le piétinement sur le milieu naturel.

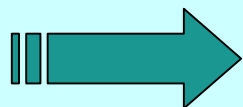


Un pavage peut souligner l'assise des principaux points aménagés.



Certains vestiges de la dernière guerre pourront être mis en scène et intégrés au circuit (zone d'arrêt, de repos...).

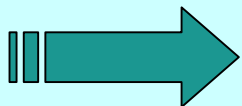
Action 5.2 : MISES EN SCÈNE ET OUTILS D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE



BUTS RECHERCHÉS

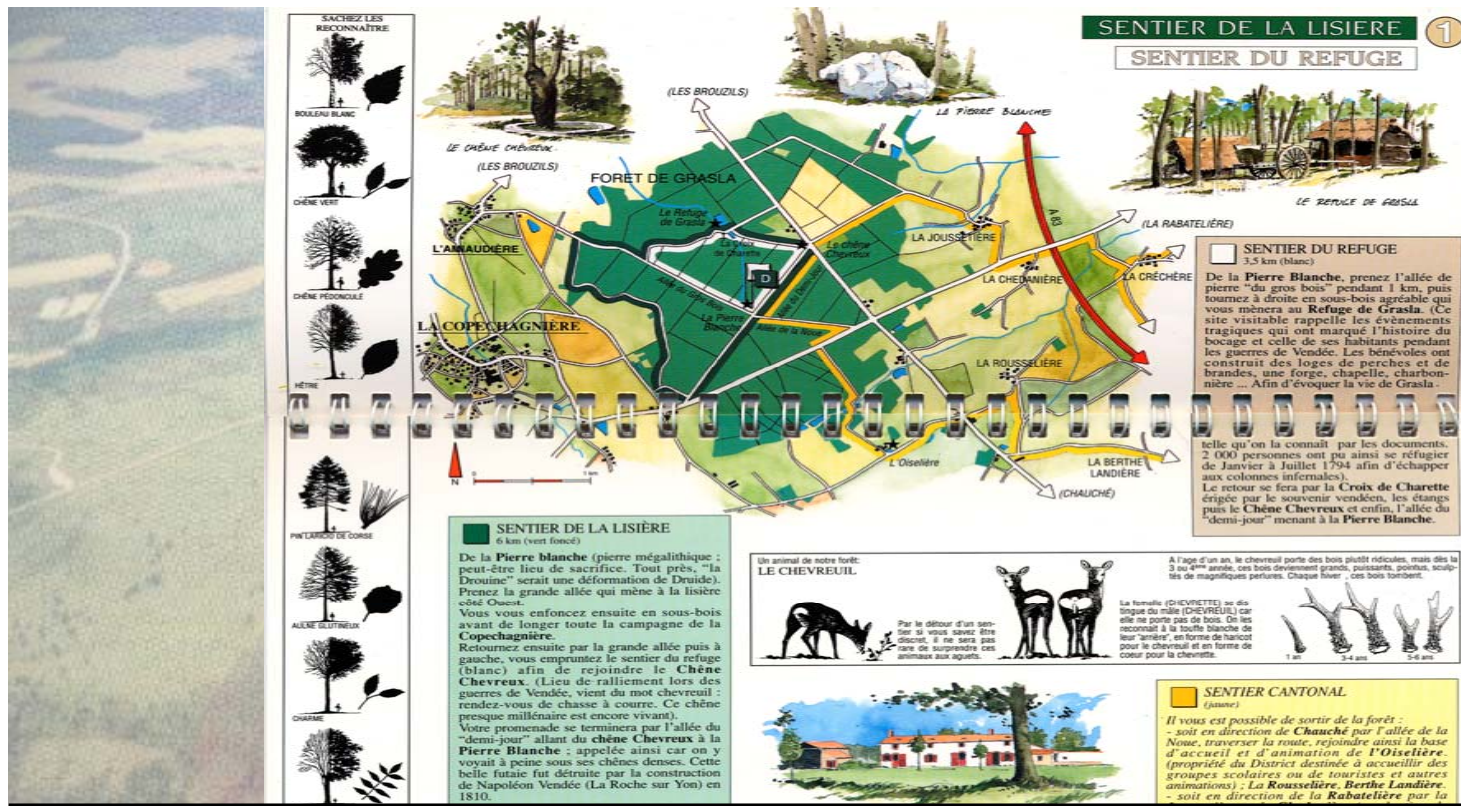
- Renforcer l'image de marque et l'identité du site,
- Proposer un traitement symbolique de la porte d'entrée au site et du sommet du Ménez-Hom,
- Guider le promeneur pour une découverte autonome du site,
- Privilégier une entrée progressive dans les ambiances,
- Mettre en valeur la pluralité des centres d'intérêt et les dynamiques en cours.

Action 5.2 : MISES EN SCÈNE ET OUTILS D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE



INTERVENTIONS

- Consultation d'une équipe pluridisciplinaire (plasticiens, historiens, artistes, sculpteurs, spécialistes de la communication et du tourisme...),
- Quelques pistes de réflexion :
 - porte d'entrée basse : **identification immédiate, s'inspirer de la lande et de la minéralité du site,**
 - point central : **rehaussé pour vision panoramique complète, renforcer l'ambiance minérale, évocation du tombeau du roi Marc'h, permettre la lecture des paysages,**
 - outil d'interprétation : **donner un sens au patrimoine, informer en favorisant les perceptions émotionnelles, positionner le visiteur par rapport au rôle actif qu'il joue vis à vis du site ...**
 - privilégier la pluralité des centres d'intérêt : **tourbières, landes sèches, casemates et vestiges de la guerre, paysages, légendes, patrimoine archéologique, problématiques agricoles, sécurité incendie, loisirs et pratiques sportives...**



Exemple de plaque de présentation de circuits de randonnée abordant la thématique des paysages, de la faune, de la flore... (Canton de Saint Fulgent).



Image de référence : un édifice minéral mêlant les enrochements et les maçonneries de pierres sèches.

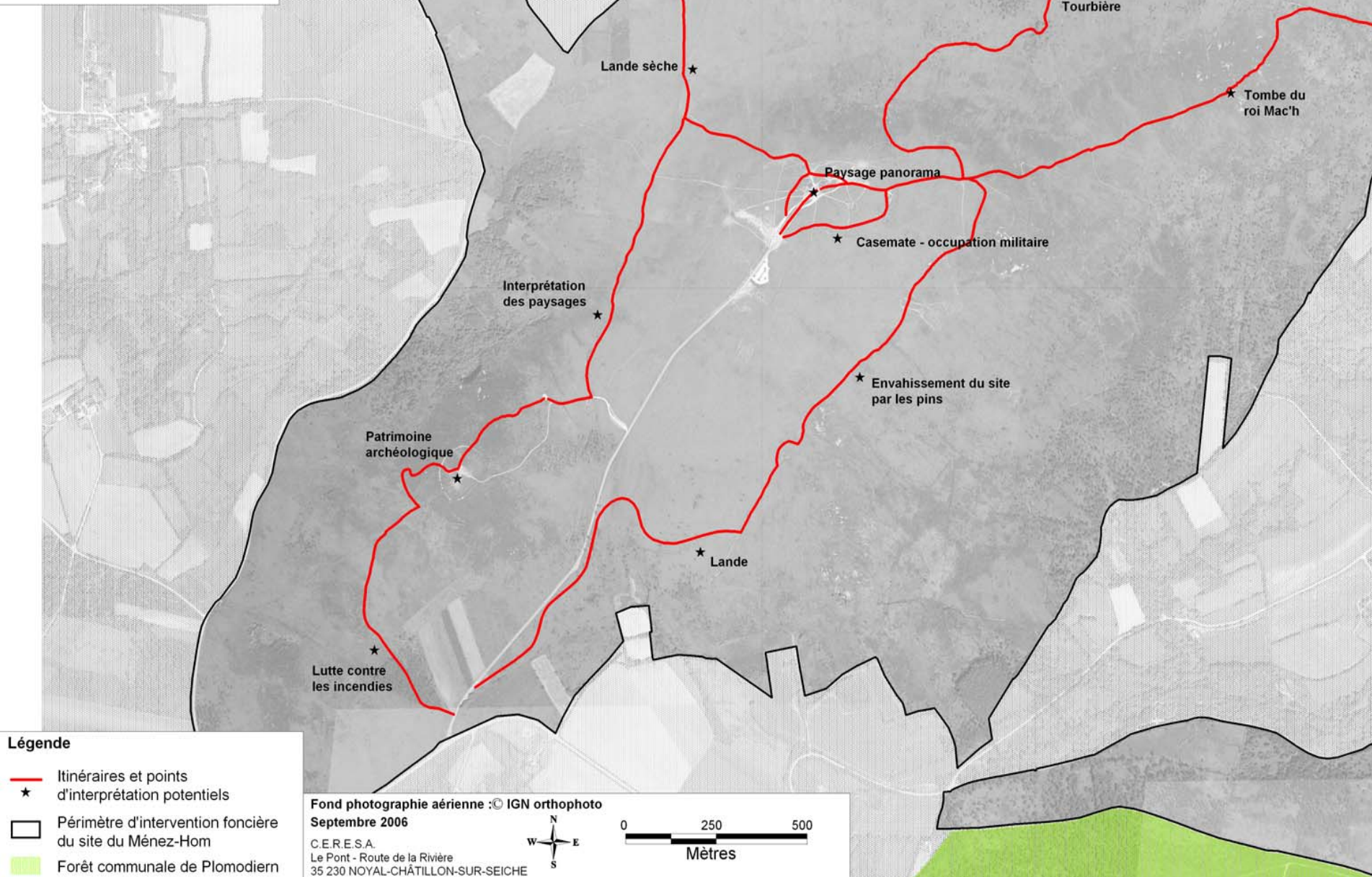


Croquis illustrant un principe d'aménagement du « point haut ». L'objectif est ici de permettre une vue à 360° tout en s'inspirant de la légende du roi Marc'h.

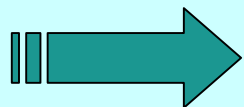
SITE DU MÉNEZ-HOM

PLAN DE GESTION

Potentiel d'interprétation



Action 5.3 : MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL



BUTS RECHERCHÉS

- **Offrir un niveau d'équipement satisfaisant,**
- **Faciliter la lecture des itinéraires sur le site,**
- **Participer à l'identité du site,**
- **Valoriser les paysages.**

Action 5.3 : MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL



INTERVENTIONS

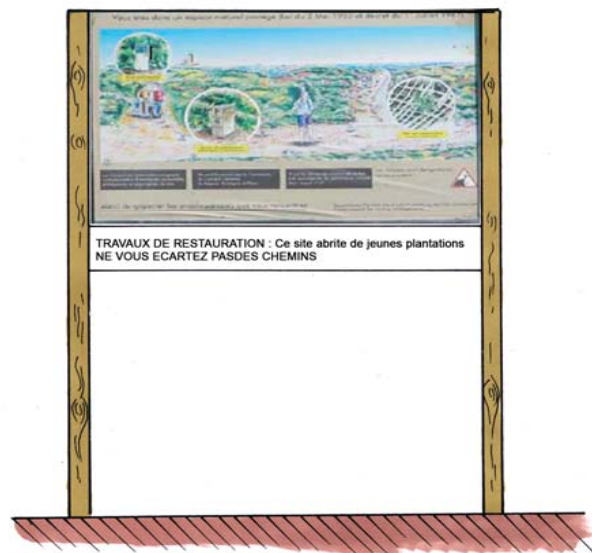
- Privilégier le positionnement des équipements sur l'aire de stationnement basse et regrouper au maximum les supports,
- Réduire au strict nécessaire les panneaux le long des sentiers et les disposer au ras du sol,
- Au niveau du parking bas :
 - toilettes sèches et point d'eau,
 - bancs, corbeilles, tables pour pique nique, container,
 - informations (présentation du site, localisation des sentiers, rappel des consignes de sécurité et de la réglementation, identification des services de proximité, explications relatives aux aménagements),
 - supports (fixation pour vélos, barres d'attaches pour chevaux),
- Au niveau du parking haut :
 - container,
 - informations (rappel des consignes de sécurité et de la réglementation, explications relatives aux aménagements en cours),



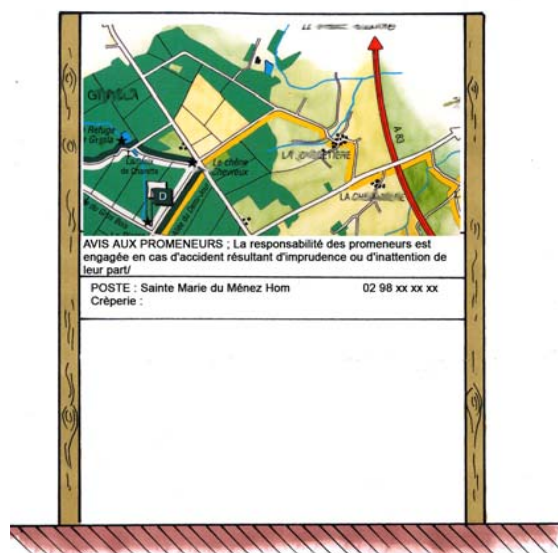
Des aménagement ponctuels seront nécessaires pour faciliter l'accès et l'observation, ainsi que pour limiter l'érosion par les eaux de ruissellement.



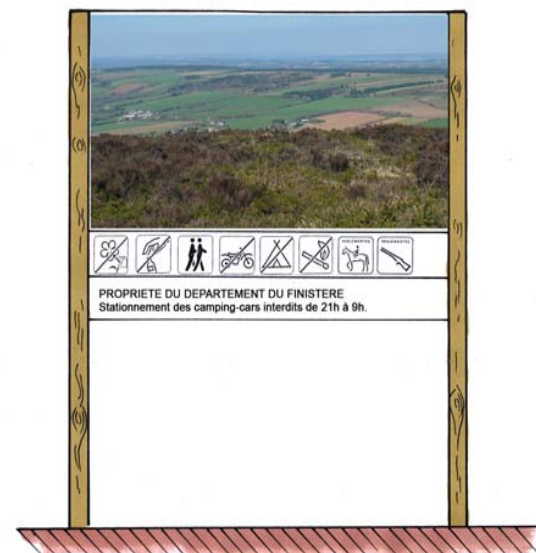
La pierre sera privilégiée pour la réalisation du mobilier.



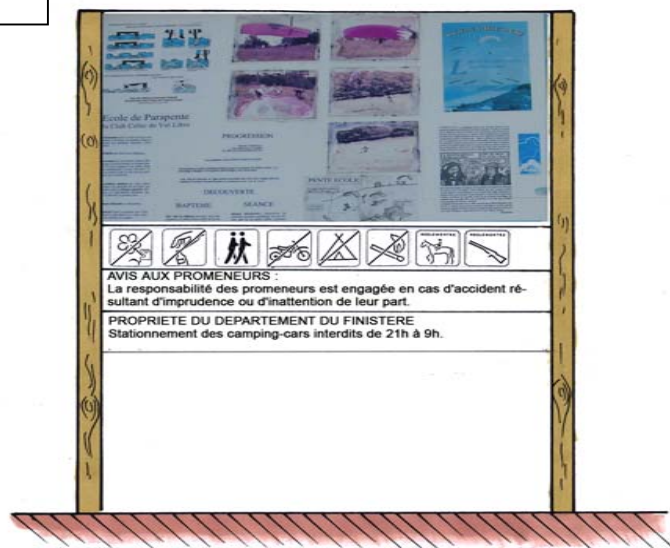
Panneau grand format avec : description travaux en cours et réglette « travaux en cours de restauration, ne pas piétiner...ce panneau sera supprimé à moyen terme quand le site sera restauré.



Panneau grand format avec présentation des circuits, 1 réglette avec le rappel de la responsabilité du promeneur, 1 réglette avec la présentation des services de proximité.



Panneau grand format avec de présentation du site (volets naturalistes, archéologique, légendaire, sportif, ...), 1 réglette pictogrammes, 1 réglette rappel des protections réglementaires et des arrêtés.



Panneaux grand format avec : convention entre les différents usages, 1 réglette pictogrammes et 1 réglette traitant de la responsabilité des promeneurs, 1 réglette rappel des protections réglementaires et des arrêtés.

Action 5.4 : PRINCIPE DE PRISE EN COMPTE DES USAGES SPÉCIFIQUES



BUTS RECHERCHÉS

- **Conforter le maintien des différentes pratiques dans le respect des usages et de la démarche de préservation des milieux engagée,**
- **Donner un cadre conventionnel aux pratiques.**

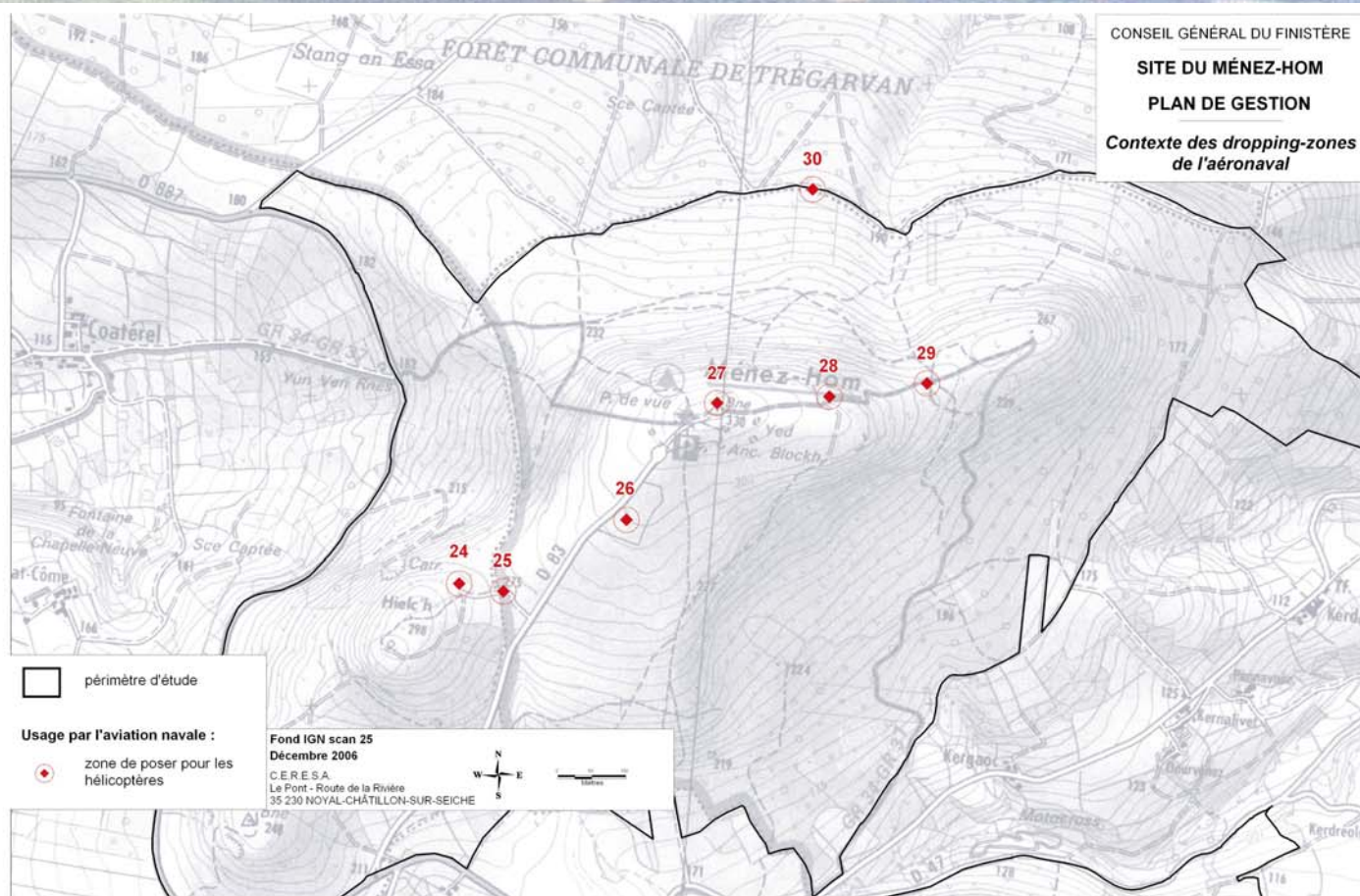
Action 5.4 : PRINCIPE DE PRISE EN COMPTE DES USAGES SPÉCIFIQUES



INTERVENTIONS

- Mise au point d'une convention cynégétique
/ fédération départementale des chasseurs
/ sociétés communales de chasse de Dinéault, Plomodiern et St-Nic
- Mise au point d'une convention avec le club celtique de vol libre
/ conforter la pratique du parapente au sommet
/ modalités de contribution à la gestion de la lande,
- Mise au point de conventions avec les fédérations de sports et loisirs
/ Fédération française d'aéromodélisme, Fédération française de randonnée pédestre, Fédération française de cyclotourisme et comité départemental du tourisme équestre
/ encadrement des pratiques et de l'organisation d'évènements exceptionnels,
- Mise au point d'une convention avec l'aéronavale / dropping-zones.

Action 5.4 : PRINCIPE DE PRISE EN COMPTE DES USAGES SPÉCIFIQUES



IDENTIFIANT	NOM	LOCALISATION	INCIDENCES PAR RAPPORT AU PLAN DE GESTION
24	zone de poser pour les hélicoptères	Zone de stationnement naturel au pied du Hiel'h	
25	zone de poser pour les hélicoptères	Croisement piste d'accès au Hiel'h avec piste de défense contre les incendies ouest	Mise en place d'une barrière amovible
26	zone de poser pour les hélicoptères	Zone de stationnement sauvage au sud de l'actuel parking taluté	Zone de renaturation active
27	zone de poser pour les hélicoptères	Sommet du Menez-Hom	Requalification du sommet
28	zone de poser pour les hélicoptères	Croisement d'une piste de défense contre les incendies et de deux sentiers	Mise en place de dispositifs bloquant par rapport aux véhicules de lutte contre les incendies
29	zone de poser pour les hélicoptères	Croisement d'une piste de défense contre les incendies et d'un sentier	
30	zone de poser pour les hélicoptères	Zone de replat le long du chemin de ceinture nord (future piste de défense contre les incendies)	

OBJECTIF : 4

**DÉFINIR UN RÉSEAU COHÉRENT
DE CHEMINS**

PROPOSITIONS

RAPPEL DES POINTS CLÉS DES PHASES DE CONCERTATION ET DE VALIDATION



RAISONNER LE SCHÉMA DANS SA GLOBALITÉ



**PRENDRE EN COMPTE LES CONFLITS D'USAGE ET/OU
LES ATTEINTES AUX MILIEUX NATURELS**



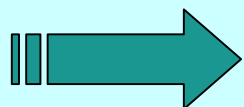
**PRENDRE EN COMPTE LES PERSONNES À MOBILITÉ
RÉDUITE**



RENATURER LES SENTIERS NON MAINTENUS

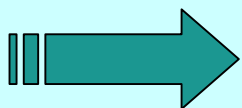


INTERDIRE L'ACCÈS AUX VÉHICULES NON AUTORISÉS



LES AXES DE TRAVAIL

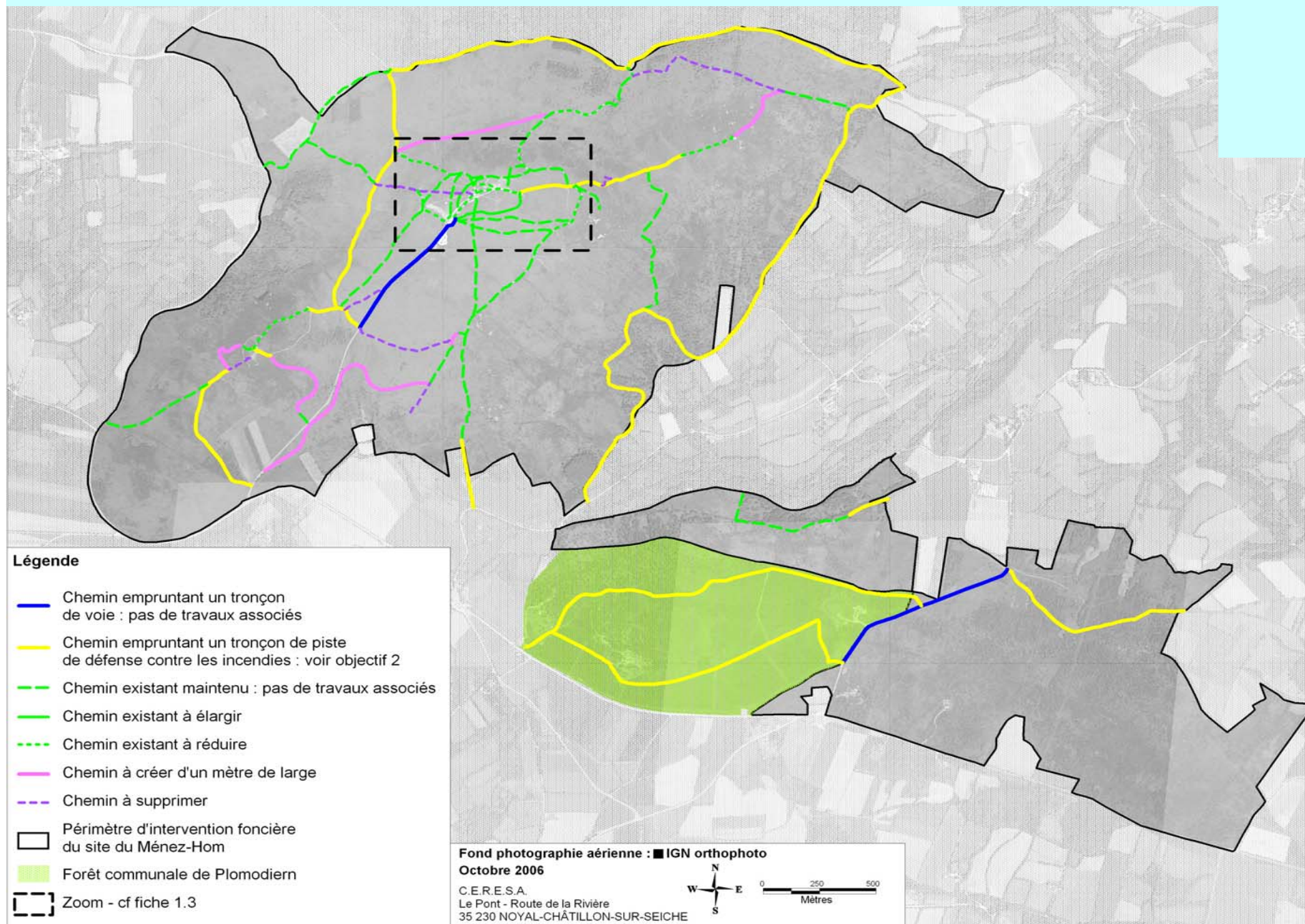
- **Action 4.1 : MAINTIEN DE SENTIERS EN L'ÉTAT**
- **Action 4.2 : REQUALIFICATION D'ITINÉRAIRES EXISTANTS**
- **Action 4.3 : CRÉATION DE SENTIERS**
- **Action 4.4 : SUPPRESSION ET RENATURATION DE SENTIERS**
- **Action 4.5 : AMÉNAGEMENTS PONCTUELS SPÉCIFIQUES**

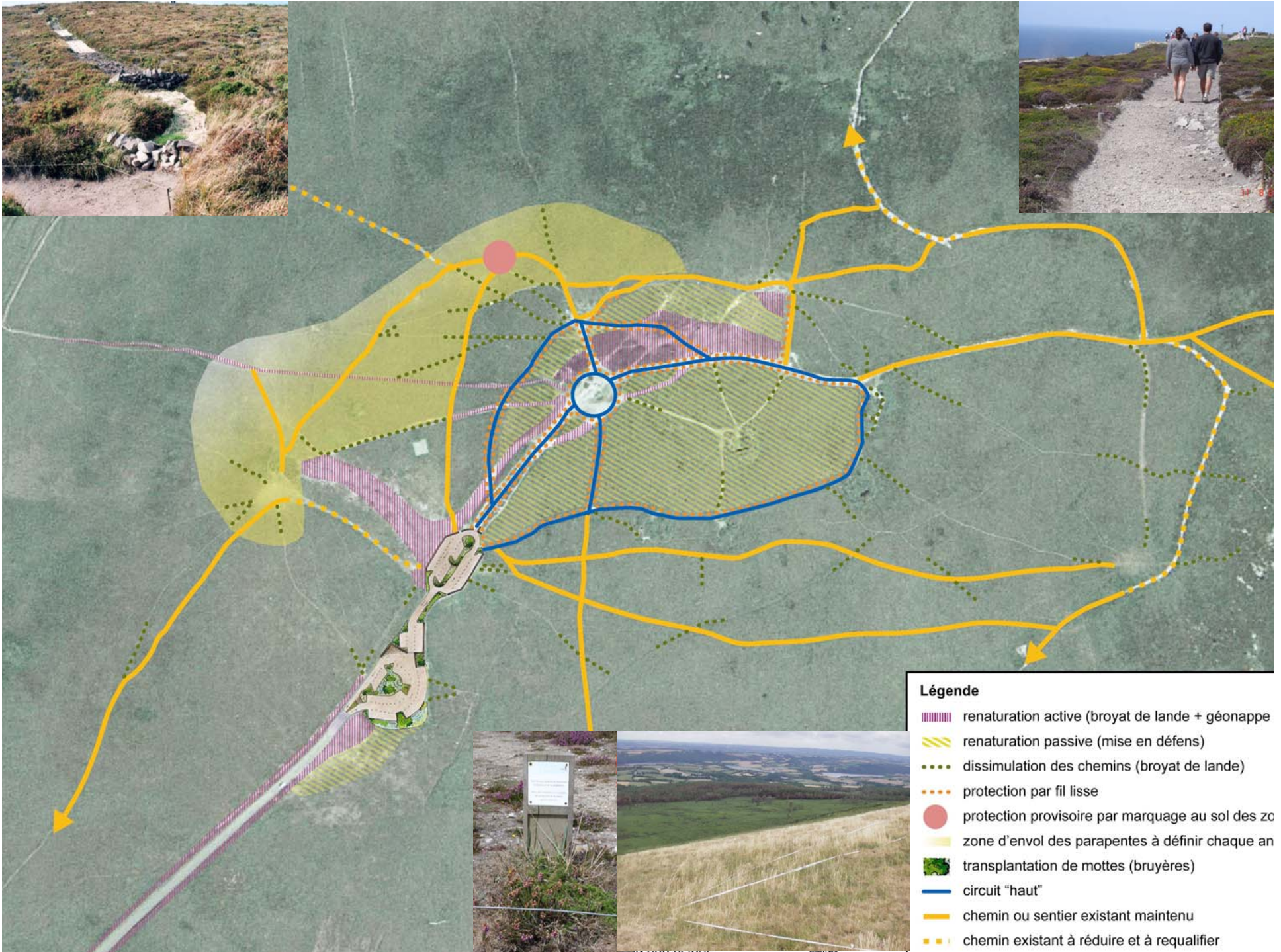


BUTS RECHERCHÉS

- Conforter les boucles et itinéraires existants : **liés à des circuits en place ou aux activités sportives et de loisirs,**
- Proposer des boucles de découverte du site, notamment au sommet du Menez-Hom pour les personnes à mobilité réduite,
- Réduire les impacts de certains chemins : **sentiers élargis par la fréquentation, pistes réalisées dans l'urgence des incendies,**
- Réduire le linéaire de chemin parcourant le site (en particulier sur le sommet),
- Réduire les divagations sur le site par l'identification des itinéraires, préserver les milieux et créer des zones de quiétude pour la faune,
- Restaurer les habitats de landes,
- Requalifier les paysages.

PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX







INTERVENTIONS

- Mettre en place un balisage et une signalisation minimaliste (prévoir des codes couleur pour faciliter l'intervention des secours),
- Mettre en place des barrières : **positionnées en fonction des usages et de la configuration des chemins (barrières fixes ou amovibles limitant l'accès aux véhicules tout terrain, maintenant les accès aux ayant droit),**
- Maintenir en l'état certains tronçons ,
- Réduire les emprises de certains autres tronçons :
 - à 1 m de large (avec renaturation active des abords, pose de madriers),
 - à 2 ou 3 m de large pour le circuit au sommet du Ménez-Hom (reprise de l'assise, mise en place d'un revêtement stabilisé, renaturation des abords, mise en défens par fils lisses),
- Élargir ponctuellement les emprises à 2m : **concerne deux tronçons du circuit au sommet pour accessibilité des PMR,**

Exemples de chemins à requalifier et à réduire :



Au Hiel'h



Au Ménez-Hom



INTERVENTIONS

- **Réaliser de nouveaux sentiers. Concerne 6 tronçons avec ouverture de la végétation par fauches rases, reprises ponctuelles des assises :**
 - **contournement du Hielc'h par l'ouest,**
 - **liaison sommet du Ménez-Hom / parking bas,**
 - **accès au sommet du Hielc'h par l'est depuis le parking bas,**
 - **accès au Yedig depuis l'Est,**
 - **sentier au Nord du sommet du Ménez-Hom,**
 - **lien entre chemins existants au sud du Ménez-Hom,**
- **Supprimer et renaturer les sentiers non maintenus :**
 - **renaturation passive (mise en place d'un broyat de lande pour soustraire les extrémités des chemins à la vue et/ou mise en défens),**
 - **renaturation active (griffage, mise en place de broyat de lande fixé par une géo-nappe),**